

DA 006 – 20.06

CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 1'650'000.00 DESTINÉ À LA MISE EN SÉPARATIF DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DU CHEMIN HENRI-DE-BUREN

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

1. Contexte – Projet Actaris

Un projet de construction de deux immeubles économiques et de la nouvelle Maison de quartier est actuellement en cours. Ce projet est délimité par la route de l'Usine-à-Gaz, les chemins Château-Bloch, Isaac Anken et Henri-De-Buren (parcelle Ex-Actaris).

Un concours d'architecture a été organisé en 2017 en partenariat avec la Fondation Émile Dupont (FED), l'Association genevoise du Coin de Terre (AGCT) et la Ville de Vernier. Le projet lauréat du concours est le projet Wood Wish, au sein duquel T-Ingénierie est l'ingénieur civil et Maren Kühn l'architecte-paysagiste.



Figure 1 - Superposition bâtiments lauréat et réseau d'assainissement Eaux Mélangées (EM) sur Henri-De-Buren

La mise en œuvre de ce projet immobilier nécessite le dévoiement d'une partie du réseau actuel, car ce dernier entre en conflit avec les sous-sols mutualisés projetés.

2. Situation actuelle

Le réseau d'assainissement actuel fait l'objet d'une mesure PGEE 5.11.46, qui a pour intitulé « Mise en séparatif Secteur Chemins de la Herse et du Wellingtonia ». Son horizon de réalisation est prévu de 2020 à 2025. Sa réalisation n'est actuellement planifiée qu'au stade de l'opportunité.

Le réseau d'assainissement actuel est un réseau unitaire en DN 350 pour la branche venant de la zone villa Henri-De-Buren (branche sud) et en DN 700 pour la branche venant de la route de l'Usine-à-Gaz (branche nord). Cette branche collecte les eaux usées (EU) du secteur Concorde, Ecu, Libellules et Usine-à-Gaz.

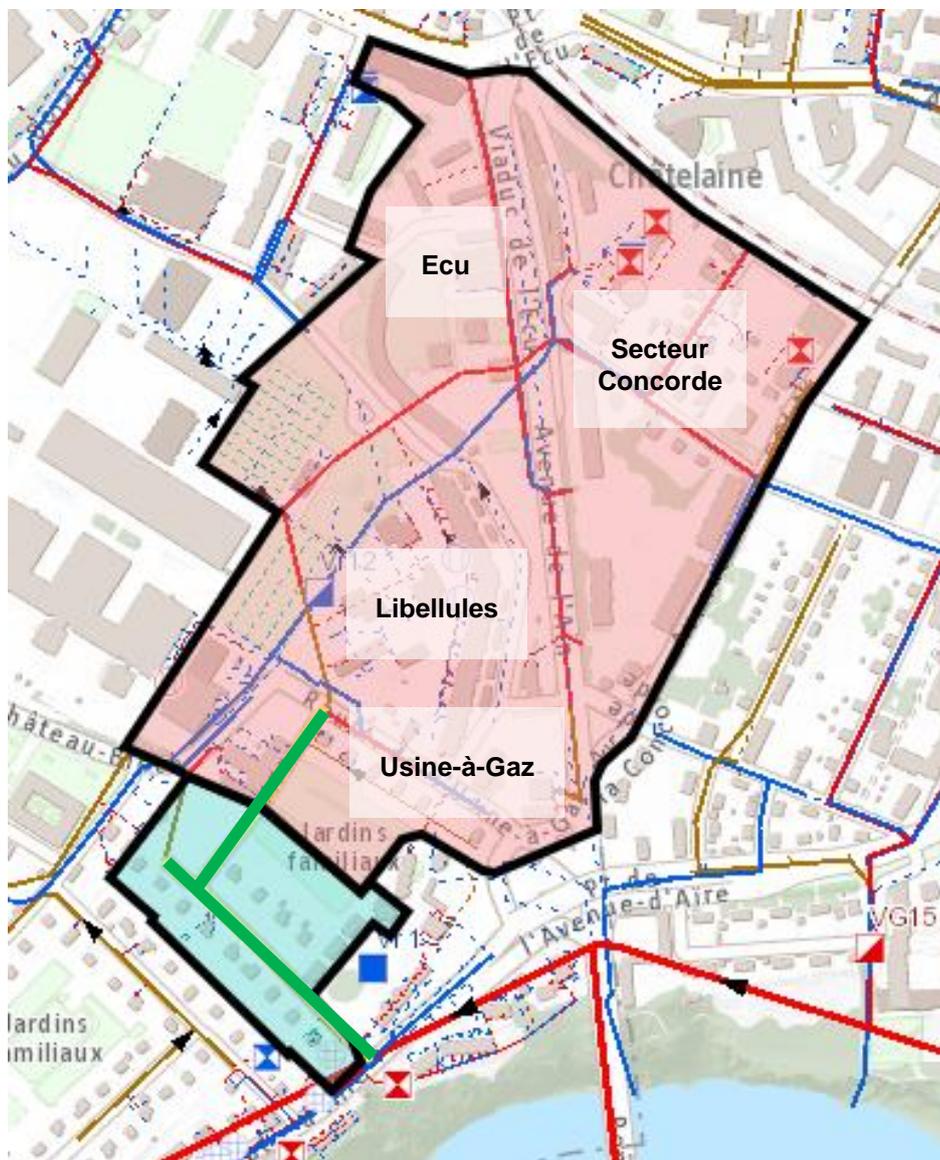


Figure 2 : bassins versants : branche nord (rouge) et branche sud (bleue)

3. Projet de mise en séparatif

Afin d'établir le projet de mise en séparatif, la Ville de Vernier a au premier semestre 2019 prospecté les branchements des bien-fonds privés afin d'établir les parcelles connectées au réseau d'assainissement actuel du chemin Henri-De-Buren.

Suite à ces prospections, le projet de mise en séparatif a été réalisé en étroite collaboration avec l'Office cantonal de l'eau (OCEau) afin d'établir le projet le plus optimal vis-à-vis :

- des contraintes imposées par le projet Actaris (obligation de contourner le projet, soit par le nord, soit par le sud) ;
- de l'exploitation du futur réseau (pentes suffisantes pour assurer l'auto-curage du réseau) ;
- de l'investissement déjà réalisé sur le réseau (campagne de chemisage des collecteurs sur la branche sud en 2003).

L'étude de mise en séparatif a abouti au projet suivant, pour la branche nord :

- le collecteur actuel EM est dévié par le chemin du Château-Bloch depuis le stade de football des Libellules et se raccorde sur le réseau réhabilité dans le cadre de la construction du quartier Gordon-Bennett. Ce collecteur DN 500 récupère les EU des secteurs Concorde, Ecu, Libellules et Usine-à-Gaz. Le nouveau collecteur se situe sur la bande cédée par le projet Actaris au domaine public ;
- le réseau EU sous Usine-à-Gaz est prolongé jusqu'au chemin du Château-Bloch (DN 400) et récupère les apports du collecteur EM parallèle à la route de l'Usine-à-Gaz. Le nouveau collecteur se situe sur la bande cédée par le projet Actaris au domaine public communal ;
- un nouveau collecteur DN 315 à DN 500 pour les eaux pluviales (EP) va être construit sous le chemin Henri-De-Buren pour récolter les EP des parcelles adjacentes et les eaux de chaussées ;
- un nouveau collecteur DN 315 pour les EU va être construit sous le chemin Henri-De-Buren pour récolter une partie des EU du projet Actaris et des jardins communaux ;
- l'exutoire des nouveaux collecteurs sous Henri-De-Buren nord se situe au droit du chemin Henri-De-Buren 54 ;
- deux collecteurs (DN 315 pour les EU et DN 700 pour les EP) vont être construits entre le chemin Henri-De-Buren 54 et le chemin Isaac-Anken, exutoire de tout le séparatif sous Henri-De-Buren

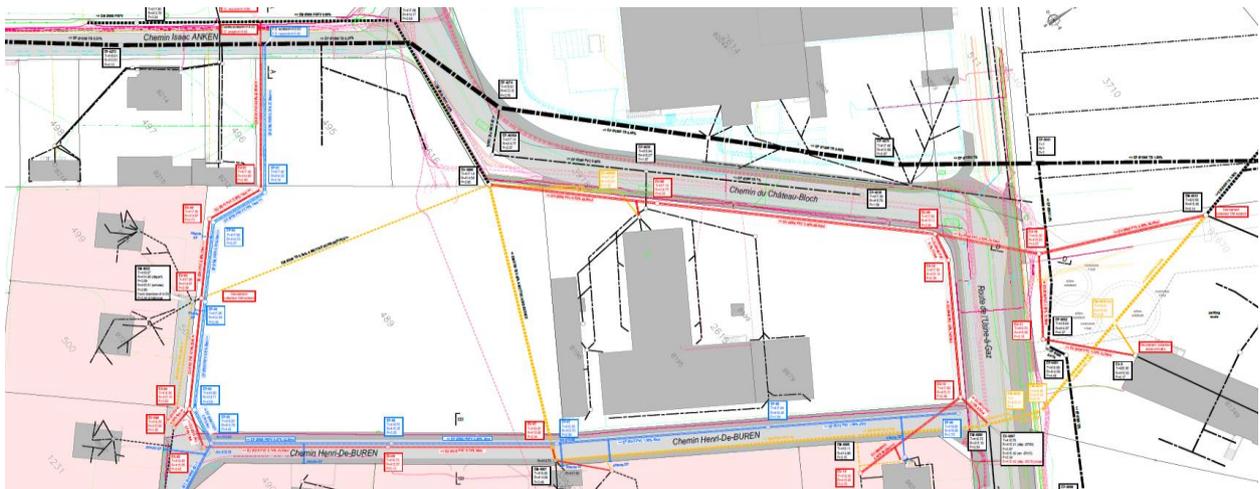


Figure 3 : projet de mise en séparatif de la branche nord

Pour la branche sud, l'étude de mise en séparatif a abouti au projet suivant :

- le collecteur actuel EM, qui a été chemisé en 2003, est conservé jusqu'au droit du chemin Henri-De-Buren 54. Il sera affecté aux EU ;
- un nouveau collecteur (DN315 à 400) sera construit depuis la route d'Aïre jusqu'au droit du chemin Henri-De-Buren 54. Il sera destiné à récolter les EP des parcelles adjacentes et des eaux de chaussée.

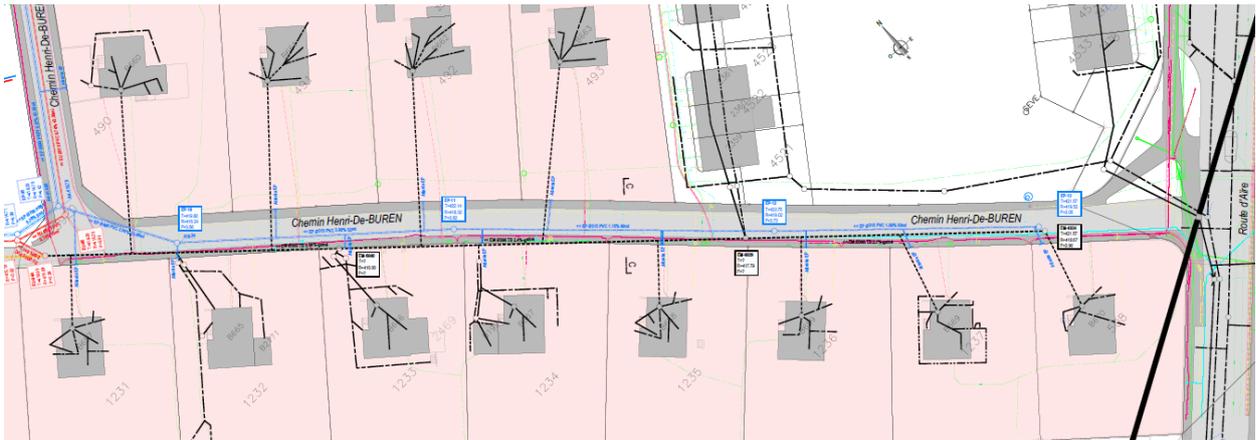


Figure 4 : projet de mise en séparatif de la branche sud

À noter que les travaux de la branche nord doivent être obligatoirement réalisés avant le début des travaux d'Actaris, du fait des conflits mentionnés au chapitre 1. Les travaux de la branche sud seront quant à eux réalisés ultérieurement (a priori en 2024, lors des aménagements extérieurs d'Actaris et de la zone 20 sur la branche nord Henri-De-Buren).

4. Raccordement des biens-fonds privés

La reprise des raccordements privés est également prévue.

La campagne prospective de conformité des raccordements privés menée en 2019 a révélé qu'aucun bien-fonds n'est correctement raccordé. Ces bien-fonds privés nécessitent une mise en conformité sur le domaine public et une mise en conformité sur domaine privé.

Les frais de raccordement liés aux mises en conformité seront à la charge des riverains conformément à l'article 66 de la L 2.05 (Loi sur les eaux – LEaux-Ge). Une notification aux riverains concernés sera transmise par l'OCEau, en étroite collaboration avec la Ville de Vernier.

5. Autres réseaux souterrains

Une séance pré-CCTSS a eu lieu le 17 février 2020 et a révélé qu'aucun autre réseau souterrain ne sera repris lors des travaux de mise en séparatif. Ces réseaux seront par contre concernés lors de la réalisation de la zone 20 sur la branche nord du chemin Henri-De-Buren. Ces travaux sont planifiés lors de la réalisation des aménagements extérieurs du projet Actaris, soit courant 2023.

6. Coûts du projet de mise en séparatif

Le coût estimé des travaux de mise en séparatif ainsi que des honoraires est de CHF 1'370'000.00. Il se décompose comme suit :

- Mise en séparatif de la branche Nord : CHF 1'090'000.00 ;
- Mise en séparatif de la branche Sud : CHF 280'000.00.

7. Montant du crédit de réalisation

Le montant total pour la réalisation des travaux d'assainissement (branche nord et sud) est ventilé comme suit :

Prestations	Montant CHF
Travaux	1'275'000.00
Prestations d'ingénierie (y.c. études de circulation)	65'000.00
Prestations topographiques et géotechniques	20'000.00
Frais de laboratoire et suivi environnemental	10'000.00
Total HT	1'370'000.00
Divers et imprévus (10 %)	137'500.00
Frais de communication et frais administratifs	5'000.00
Total HT	1'512'500.00
TVA (7.7 %)	116'462.50
Total TTC	1'628'962.50
Montant du crédit	1'650'000.00

Outre le volet des travaux proprement dits, le crédit de réalisation comprendra les prestations d'études d'exécution et la supervision des travaux qui seront réalisées par l'ingénieur civil, assisté par un ingénieur spécialisé en circulation. Leurs prestations seront liées aux phases de projet d'exécution, de suivi de l'exécution et de mise en service, conformément aux normes SIA en vigueur.

8. Coûts connexes

Vous trouverez ci-dessous les coûts et revenus connexes liés à cette délibération administrative :

Nature	Désignation	Coût annuel CHF
33	Amortissements du patrimoine administratif	41'250.00
34	Intérêts des engagements financiers à long terme	11'220.00
461	Dédommagements de collectivités publiques	41'250.00
Total		11'220.00

Les études et les travaux concernant l'assainissement seront pris en charge à 100% par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA). Le versement se fera sous forme de loyers annuels sur 40 ans, à partir de 2025, date à laquelle les 2 branches seront en service.

9. Plan pluriannuel des investissements (PPI)

La planification financière intentionnelle prévue au plan pluriannuel des investissements (PPI) 2020 est la suivante :

Désignation	Crédit voté	2020	2021	2022	2023
Actaris - Assainissement Henri-De-Buren - Réalisation	1'000'000.00	300'000.00	700'000.00		

La planification financière réactualisée est la suivante :

	Crédit	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Actaris - Espaces publics - Réalisation - Assainissement Henri-De-Buren	1'650'000.00	300'000.00	1'000'000.00	-	-	200'000.00	150'000.00	-

Le dépassement des montants annoncés au PPI s'expliquent comme suit :

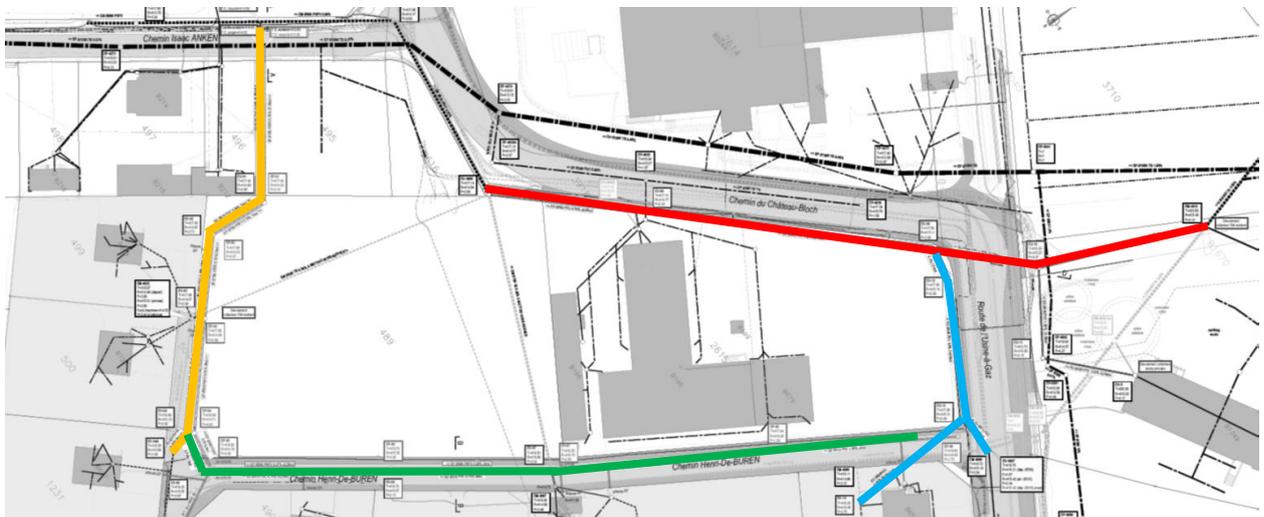
- Les montants annoncés au PPI ne prévoyaient que la branche nord. L'OCEau a souhaité que le projet intègre la branche sud, non prévu lors de l'élaboration du PPI 2020, (évaluée à CHF 350'000.00, planifié pour 2024 et 2025).
- Lors des études d'avant-projet, le périmètre du projet a dû être revu du fait des critères d'auto-curage du réseau non remplis, ce qui a nécessité la reprise du réseau jusqu'au stade de football. La branche nord a été réévaluée à CHF 1'300'000.00.

10. Planning intentionnel

Le planning intentionnel du projet Actaris prévoit les travaux de démolition et de terrassement à juillet 2021. Cela signifie que les travaux de la branche nord du présent projet d'assainissement doivent être terminés à cette date. La durée de ces travaux est estimée à ce jour à 10 mois. Le dépôt en autorisation de construire est prévu pour fin mars 2020.

Le planning intentionnel de réalisation de la branche nord est décomposé comme suit :

Autorisation de construire	Mars 2020	Septembre 2020
Appel d'offres entreprises	Avril 2020	Juin 2020
Travaux de réalisation	Septembre 2020	Juin 2021
<i>Étape 1 : Tronçon Stade de Football-Gordon Bennett</i>	<i>Septembre 2020</i>	<i>Novembre 2020</i>
<i>Étape 2 : Usine-à-Gaz</i>	<i>Novembre 2020</i>	<i>Janvier 2021</i>
<i>Étape 3 : Branchement Isaac-Anken</i>	<i>Février 2021</i>	<i>Avril 2021</i>
<i>Étape 4 : Branche nord Henri-De-Buren</i>	<i>Avril 2021</i>	<i>Juin 2021</i>



DA 006 – 20.06

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à un

CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 1'650'000.00 DESTINÉ À LA MISE EN SÉPARATIF DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DU CHEMIN HENRI-DE-BUREN

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05) ;

vu le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la commune de Vernier approuvé par le Conseil d'Etat le 25 juillet 2015 ;

vu la nécessité de construire de nouveaux collecteurs au chemin Henri-De-Buren, pour permettre la mise en séparatif, afin qu'ils soient conformes à la législation applicable en matière de gestion de l'eau ;

vu le mandat confié au bureau d'ingénieur civil T-Ingénierie, par le Conseil administratif, pour l'étude de ce projet d'assainissement ;

vu le projet de construction élaboré par le bureau d'ingénieur T-Ingénierie, daté du 20 janvier 2020, et le devis relatif au projet ;

considérant la nécessité d'entreprendre ces travaux d'intérêt public avant les travaux du projet Actaris ;

vu l'examen technique et financier du dossier effectué par le Département du territoire, et plus particulièrement de l'Office cantonal de l'eau et la validation du projet par cette dernière ;

vu le rapport de la commission du génie civil et des équipements du ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'650'000.00 destiné aux travaux de construction des collecteurs du secteur chemin Henri-De-Buren ;
- 2 de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense nette au moyen de 40 annuités, sous la rubrique n° 72.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2025 ;
- 4 de prendre acte que ce crédit sera financé en totalité, au moyen des loyers versés par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de résultats sous la rubrique n° 72.46 après approbation du décompte final du chantier par le Conseil du FIA.

